



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_107-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-107 : **CONVENTION AVEC MEDIADOME POUR L'UTILISATION DE SYRTIS**

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Le travail d'intégration de la médiathèque de Maringues nécessite également la fusion des bases informatiques avec celles d'Aigueperse. Il doit être également prévu l'intégration de la future médiathèque de Randan.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL_2021_107-DE

Les 2 médiathèques actuelles n'utilisent pas le même logiciel de gestion mais utilisent des solutions privées et payantes (PMB et Orphée). La médiathèque départementale de Puy-de-Dôme propose, quant à elle, une solution logicielle gratuite pour les médiathèques du département, qui permet de gérer les bases et de les intégrer à la base documentaire départementale.

Ainsi, le choix de la solution SYRTIS, développée et financée par le Département, permettrait d'harmoniser le fonctionnement des médiathèques de Plaine Limagne et de s'intégrer dans le réseau de lecture publique départemental, tout en faisant des économies sur les licences logicielles.

Pour adhérer au dispositif, il est nécessaire de signer une convention avec Médiadôme.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 35 voix pour et 1 abstention :**
- d'autoriser le président à signer la convention avec Médiadôme ;
 - d'autoriser le président à engager toutes les démarches nécessaires à l'installation de la solution SYRTIS.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

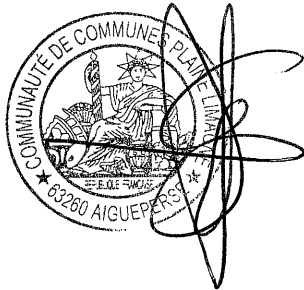
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

